

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes  
de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue le 24 septembre 2008 à 9 h 30  
à la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien  
sous la présidence de François Jeanrie**

---

**1. PRÉSENCES**

François Jeanrie, Annie Tremblay, Larry Besson, Patrice Boivin, Gabrielle Charbonneau, Nathalie Vaillancourt, France Lapierre et Mario Simard.

**2. ORDRE DU JOUR**

France Lapierre propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par le président.  
VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2008**

**3.1 Adoption**

François Jeanrie propose l'adoption du procès-verbal du 4 juin 2008.  
VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Suivi du procès-verbal du 4 juin 2008**

**Au point 5,** François Jeanrie nous informe que le comité de travail mis en place l'an dernier pour soutenir l'équipe de négociation locale se rencontrera d'ici la fin octobre pour terminer les travaux. Les membres de ce nouveau comité sont Claire Tremblay, Johanne Bouchard et Sylvain Bouchard. France Lapierre informe la partie patronale que son comité sera prêt pour une rencontre lorsqu'il y aura un dépôt global de nouvelles propositions.

**Au point 7,** François Jeanrie informera les enseignantes et enseignants au sujet des rachats ou des cotisations obligatoires via le portail de la commission au début octobre.

**Au point 8,** Annie Tremblay nous mentionne qu'elle en est présentement à l'élaboration du sondage concernant la mise en place d'un programme de mentorat. Elle nous informe que le sondage sera électronique et le minimum prévu pour la compilation est de 60 questionnaires. Par la suite, il y aura formation d'un comité afin d'analyser les résultats de ce sondage et environ 3 à 4 rencontres sont prévues pour ce comité.

**Au point 9,** François Jeanrie nous mentionne qu'il n'y a pas de politique de cyber intimidation à la commission scolaire après avoir fait les vérifications auprès du secrétaire général.

**Au point 16,** France Lapierre informe la partie patronale qu'elle attend toujours une rencontre avec monsieur Bergeron au sujet des règles budgétaires. Cette rencontre était prévue dans la semaine du 16 juin et a été annulée par le directeur général.

**Au point 20.2,** François Jeanrie nous informe que la politique de déplacement à la commission scolaire est révisée à tous les trois mois lors de l'assemblée du conseil des commissaires. Cette politique peut être vue à la hausse ou à la baisse. Elle a été déposée le 23 septembre dernier.

**4. GROUPES EN DÉPASSEMENT**

La partie syndicale demande des explications additionnelles au sujet d'un groupe en dépassement dans un cours de sciences et technologie à la Polyvalente des Quatre-Vents. Patrice Boivin nous informe qu'il y a 36 élèves avec un technicien, un enseignant et il prévoit l'ajout d'un autre adulte. Il nous mentionne qu'il n'y aura pas d'augmentation du nombre d'élèves dans ce groupe. Il évoque la problématique du manque de locaux disponibles.

**5. GROUPES DE 1<sup>re</sup> ET 2<sup>e</sup> ANNÉE**

François Jeanrie nous informe qu'il y a deux groupes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année sur le territoire de la commission scolaire : un groupe à l'école de Sainte-Hedwidge et un autre à l'école Saint-Louis-de-Gonzague. La partie patronale mentionne que les enseignantes auront une rencontre par étape avec la conseillère ou le conseiller pédagogique.

**6. CALCUL DES HEURES POUR LA LISTE DE PRIORITÉ**

Mario Simard demande des explications additionnelles concernant le calcul des heures en suppléance. François Jeanrie mentionne qu'une journée de suppléance de 210 minutes et plus correspond à 4,6 heures au primaire et 4 heures au secondaire. Selon la partie syndicale, chaque heure faite doit être comptabilisée pour la liste de priorité. Il y a discussion entre les deux parties à ce sujet.

**7. BONIFICATION DE CONTRAT**

Selon la partie syndicale, la même règle établie lors du C.R.T. du 17 septembre 2007 devrait être respectée. La partie patronale est totalement en accord sur le sujet. 1) L'enseignante ou l'enseignant accepte un pourcentage de tâche et peut voir ce pourcentage bonifié dans son champ; 2) On utilise la liste de suppléance du champ lorsque la liste de priorité est épuisée; 3) On utilise la liste de priorité pour les enseignantes et enseignants qui ont été reconnus compétents dans un autre champ ou liste de suppléance sans nécessairement prioriser l'une ou l'autre lorsqu'on a passé par les étapes 1 et 2 sans succès.

**8. PRIORITÉ POUR LA SUPPLÉANCE**

1) L'enseignante ou l'enseignant accepte un pourcentage de tâche dans une école et est priorisé(e) pour les suppléances dans son champ; 2) On utilise la liste de priorité ou la liste de suppléance du champ lorsqu'il n'y a pas d'enseignant(e) sous contrat disponible dans l'école; 3) On utilise la liste de priorité pour les enseignantes et enseignants qui ont été reconnus compétents dans un autre champ ou liste de suppléance sans nécessairement prioriser l'une ou l'autre.

**9. ANNEXE XVI**

François Jeanrie mentionne qu'il devrait avoir la confirmation des sommes d'argent vers la mi-octobre. France Lapierre contactera Claire Tremblay afin de revoir la répartition de ces sommes. Une rencontre devra avoir lieu par la suite.

**10. DISCIPLINE AU CHAMP 13**

Il y a discussion entre les deux parties au sujet des différentes disciplines au champ 13. Encore une fois, aucune décision n'est prise malgré les demandes répétées de la partie syndicale.

**11. CHAPITRE 3 DE L'ENTENTE LOCALE**

France Lapierre dépose au comité le document du chapitre 3 de l'entente locale. Le comité prend connaissance du document.

**12. CRITÈRE CAPACITÉ 5-3.13**

Mario Simard informe la partie patronale qu'à l'article 5-3.13 b) des dispositions liant : « avoir de l'expérience d'enseignement » ne fait pas allusion à un contrat afin de comptabiliser les jours pour l'obtention du critère capacité dans un autre champ. François Jeanrie fera les vérifications à ce sujet.

**13. RETOUR OCTROI DES CONTRATS À TEMPS PARTIEL**

Il y a discussion entre les deux parties concernant la journée de l'octroi des contrats qui a eu lieu le 21 août dernier. Dans l'ensemble, les deux parties sont très satisfaites du déroulement de cette journée. La partie syndicale informe la partie patronale que l'utilisation du portail a sans aucun doute aidé au bon déroulement de cette journée.

**14. RETOUR CONFÉRENCE D'ACCUEIL**

François Jeanrie fait état de commentaires positifs lors de la conférence d'accueil. Nathalie Vaillancourt mentionne que les enseignantes et enseignants ont trouvé les discours trop longs et le message négatif de la part du directeur général. France Lapierre suggère à la partie patronale qu'il pourrait y avoir une formule d'évaluation concernant cette journée. Il y a discussion entre les deux parties.

12 h : Ajournement pour l'heure du dîner.

13 h 20 : Reprise de la rencontre.

**15. DÉMARRAGE COMITÉS**

François Jeanrie nous informe que les gens seront contactés bientôt afin de participer au comité Santé et sécurité au travail et au comité Qualité de vie au travail. Il nous mentionne qu'il y aura un comité de travail sur l'organisation scolaire et qu'une lettre sera acheminée à cet effet. À ce sujet, France Lapierre mentionne que la composition des comités ne reflète pas la valeur relative des corps d'emploi.

**16. CLIENTÈLE SCOLAIRE**

Les points 16 et 17 sont discutés au point 17.

**17. NOMBRE DE GROUPES / PÉRIODES /CHAMP**

François Jeanrie nous informe que le travail sera fait au 30 septembre.

**18. TABLEAU SPÉCIALISTES**

François Jeanrie nous dépose le document.

**19. LIBÉRATION 8-6.03 D)**

François Jeanrie nous dépose un document concernant les libérations d'enseignants pour l'année scolaire 2008-2009. Une fois le document mis à jour, il sera acheminé au syndicat par courrier électronique.

**20. TÂCHE DES ENSEIGNANTS**

François Jeanrie mentionne que le sommaire ainsi que l'horaire de chaque enseignante et enseignant seront remis aux personnes déléguées des écoles.

**21. CALCUL DU TEMPS MOYEN**

François Jeanrie nous déposera le calcul du temps moyen au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre.

**22. PANDÉMIE**

François Jeanrie nous informe qu'un comité sera mis sur pied. Il mentionne que le syndicat sera contacté et que ce comité est en lien avec la santé publique. Le but est de mettre en place un protocole (quoi faire lors de situations critiques, envisager des ressources humaines dans différentes situations, services essentiels).

**23. CALENDRIER DES RENCONTRES**

Les rencontres auront lieu à 9 h 30 au centre administratif de Saint-Félicien le 12 novembre, le 14 janvier, le 11 mars et le 3 juin. La rencontre du 15 avril aura lieu exceptionnellement au centre administratif de Roberval.

**24. VARIA**

**24.1 Autorisation provisoire (Kimberly Auclair-Savard & Sophie Néron)**

France Lapierre informe la partie patronale qu'un contrat préalablement déterminé aurait dû être offert à Kimberly Auclair-Savard, étudiante de 4<sup>e</sup> année au baccalauréat en anglais langue seconde, avec une autorisation provisoire de janvier à juin 2008. Dans le cas de Sophie Néron, elle a été payée au taux de suppléance alors qu'elle aurait dû être rémunérée à l'échelon. François Jeanrie mentionne que les vérifications seront faites dans les deux cas.

**24.2 Liste des écoles et des centres**

François Jeanrie nous informe que la documentation sera acheminée bientôt.

**24.3 Consultation publique**

François Jeanrie nous informe que seulement les parents des écoles où il y a une modification de certains services éducatifs dispensés seront consultés. Il nous mentionne qu'il n'y aura aucune fermeture d'école pour l'année scolaire 2009-2010.

**24.4 Processus d'affectation, retrait congé sans solde à temps plein**

Il y a statut quo pour l'année scolaire 2008-2009.

**24.5 Substitution de mise en disponibilité**

Les deux parties sont d'accord que pour se substituer à une mise en disponibilité, on doit résorber la MED. Pour se substituer à une MED, l'enseignante ou l'enseignant doit posséder le critère capacité afin de résoudre la mise en disponibilité.

**25. LEVÉE DE LA RENCONTRE**

La séance est levée à 14 h 30. La prochaine rencontre est prévue le 12 novembre 2008 à 9 h 30 au centre administratif de Saint-Félicien.

---

---